rations commerciales dont le préfet les charge pour son compte; en cas de réquisition de chevaux, denrées, etc., de la part des autorités supérieures, ils enflent l'addition le plus qu'ils peuvent; quand un fonctionnaire en voyage leur donne de l'argent pour payer ses fournisseurs, ils mettent cet argent dans leur poche, ils escamotent un certain nombre de rôles de contribution personnelle; lorsque le préfet requiert des ouvriers, le bek désigne pour aller à la corvée tous ceux qui ne le payent pas pour en être exemptés. Naturellement les riches ne sont pas soumis à cette contribution exceptionnelle, ils se contentent d'inviter le bek à diner; c'est d'ailleurs à charge de revanche et quand l'un des riches deviendra bek à son tour il rendra à l'ex-bek ses politesses. Je remarque encore une fois que ces sociétés orientales ne sont jamais démocratiques qu'en apparence. Dans la répartition de l'impôt les notables sont ménagés, les pauvres surchargés. Durant le séjour de notre caravane à Tchertchen, les vivres, les animaux de bât nous ont été fournis par la population sur la réquisition du mingbâchi; or nous avons pu vérifier que tout le poids était retombé sur les pauvres, et les riches n'auraient rien fourni si nous n'avions pris sur nous de les requérir individuellement et directement afin de ne pas excéder la foule des petits cultivateurs. Si les Chinois ont laissé l'administration cantonale aux indigènes et s'ils ont pratiquement abandonné aux notables le choix des fonctionnaires locaux, ce n'est nullement par libéralisme, c'est afin de ne point prendre la responsabilité de cette administration plus épineuse qu'avantageuse, et parce qu'ils savent qu'ils obtiennent beaucoup plus de la population par l'intermédiaire d'indigènes qu'ils n'en obtiendraient par des officiers chinois. Au demeurant le bek indigène comme l'amban chinois doit prendre garde de ne point dépasser les bornes de la patience populaire. Si les administrés tondus de trop près crient et recourent au préfet, le bek est certain de perdre beaucoup d'argent et risque fort d'être destitué. Instruits par l'expérience, les Chinois ne pardonnent plus aujourd'hui comme autrefois les intempérances fiscales des fonctionnaires locaux et ils font droit d'autant plus volontiers aux plaintes des contribuables qu'une révocation leur